

Informez-vous sur les moyens de protéger votre savoir-faire



Permanence en propriété industrielle

Objectif des permanences

Vous aider dans votre réflexion et vous apporter un premier niveau d'information sur les brevets, marques, dessins et modèles, droits d'auteur, types de contrat de valorisation de droits acquis, contrefaçons...

La démarche

- 1 Rendez-vous individuel et gratuit de 45 min avec un expert de l'INPI.
- 2 Remise de brochures générales sur la propriété industrielle éditées par l'INPI.

Calendrier 2012 des permanences

Pontoise	Versailles
Mardi 10 janvier	Mardi 17 janvier
Mardi 7 février	Mardi 14 février
Mardi 6 mars	Mardi 13 mars
Mercredi 4 avril	Mardi 10 avril
Mardi 15 mai	Mardi 22 mai
Mardi 5 juin	Mardi 12 juin
Mardi 3 juillet	Mardi 10 juillet
Mardi 11 septembre	Mardi 18 septembre
Mercredi 10 octobre	Mardi 16 octobre
Mardi 13 novembre	Mardi 20 novembre
Mardi 4 décembre	Mardi 11 décembre

Contact et prise de RdV :

CCIV
Pôle Innovation et
Intelligence Économique

Tél. : 01 30 75 35 85
Fax : 01 30 38 57 34
arist@versailles.cci.fr

Accompagnement et suivi optionnel

- *Pré-diagnostic propriété industrielle.*
- *Pré-recherche d'antériorités de brevets.*
- *Pré-recherche d'antériorités de dénominations sociales, marques et noms de domaine.*
- *Études et veilles stratégiques.*

Notre expérience, notre engagement

- *Plus de 100 participants par an.*
- *Des réponses précises fournies par des experts en propriété industrielle.*

La CCIV organise également des réunions d'information gratuites sur l'année.

Thèmes abordés : brevets, protection des logiciels, marques et noms de domaine, contrefaçon...

N'hésitez pas à consulter l'agenda de la CCIV sur www.versailles.cci.fr

Optimisez le potentiel d'innovation de votre entreprise.



Pré-diagnostic propriété industrielle

Objectif du pré-diagnostic

Effectuer un état des lieux de vos pratiques en matière de propriété industrielle, une évaluation de vos besoins et vous donner une vision prospective des atouts compétitifs qu'elle peut générer.

Entreprises éligibles

PME, industrielles ou de services à l'industrie, n'ayant pas déposé de brevets depuis au moins 5 ans, ou hébergées dans un incubateur ou impliquées dans un pôle de compétitivité.

Modalités d'intervention

Deux demi-journées en entreprise.
Prestation d'une valeur de 1.500 € TTC entièrement prise en charge par l'INPI.

Mme Nicole Sénecal, Directrice Administrative - SDI Ingénierie de l'essai 95 Beauchamp

"SDI est une société d'ingénierie spécialisée dans l'essai industriel. Grâce à l'Arist et son pré-diagnostic PI, SDI a appris à connaître les acteurs français et internationaux de la protection industrielle. Ensemble, nous avons également identifié les innovations technologiques qui pouvaient être protégées par un brevet pour garantir à SDI la pérennité de son avantage concurrentiel. Sur un marché où le savoir-faire et l'innovation sont gages de réussite, le soutien et l'analyse de l'Arist ont été une aide précieuse à notre développement."

La démarche

- 1 Préparation du pré-diagnostic.
- 2 Découverte de votre entreprise, par le biais d'un entretien confidentiel avec un spécialiste de la propriété industrielle.
- 3 Analyse et synthèse donnant lieu à la rédaction d'un rapport personnalisé.
- 4 Restitution commentée du rapport.

Accompagnement et suivi optionnel

- Pré-recherche d'antériorités de brevets.
- Pré-recherche d'antériorités de dénominations sociales, marques et noms de domaine.
- Études et veilles stratégiques.

Notre expérience, notre engagement

- Une information stratégique adaptée aux spécificités de votre entreprise.
- Une expertise reconnue.

Direction du Développement des
Entreprises et de la Formation Continue

Partenaire de vos performances

Contact :

CCIV
Pôle Innovation et
Intelligence Économique

Tél. : 01 30 75 35 85
Fax : 01 30 38 57 34
arist@versailles.cci.fr